

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 014/2026

		Séance du :	Lundi 9 mars 2026
		Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
		Date d'affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
Nombre de conseillers			
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- votants	8		
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 966
Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 45 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 définitif produit par le comptable public le 10 février 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 13/03/2026
et de la publication le 13/03/2026
Le Maire

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, il donne la présidence de la séance, à Julien CARNOT pour présenter le CFU 2025 à l'assemblée.

CFU - BUDGET 966 - Annexe Assainissement

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	130 448.72	72 084.00	202 532.72
	Recettes réalisées (1)	B	28 678.71	63 300.03	91 978.74
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	111 876.00	72 084.00	183 960.00
	Dépenses réalisées (1)	E	32 041.20	51 611.54	83 652.74
	Restes à réaliser	F	3 800.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 3 362.49	11 688.49	8 326.00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 18 572.72	-	- 18 572.72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	- 21 935.21	11 688.49	- 10 246.72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 800.00	0.00	-3 800.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 25 735.21	11 688.49	- 14 046.72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Assainissement de la Commune,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire

Le Président de séance,
Julien CARNOT



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 13/03/2026
et de la publication le 13/03/2026
Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 015/2026

	Séance du :	Lundi 9 mars 2026
	Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
	Date d'affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
Nombre de conseillers		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : BUDGET ANNEXE 966 - ASSAINISSEMENT
Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que l'exercice 2025

a généré un excédent ~~ou un déficit~~ de fonctionnement de

11 688.49 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de

--- €

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à

11 688.49 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

Compte-tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068 que les restes à réaliser 2025 s'élèvent à Solde disponible
 - 11 688.49 €
 - 3 800.00 €
 - €
- A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
 - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) ----- €
 - et/ou
 - affectation à l'excédent reporté (compte R002) ----- €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

6 10/03/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

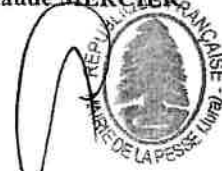
Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 039-213904139-20260309-015_2026-DE



Le Maire,
Claude MERCIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 016/2026

		Séance du :	Lundi 9 mars 2026
		Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- votants	10		
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : BUDGET ANNEXE 966 - ASSAINISSEMENT
Vote des tarifs des redevances assainissement 2026/2027

De ce constat, Monsieur le Maire remet aux élus un document expliquant que le budget prévisionnel présente un déficit de 14 140 €. Celui-ci s'explique par la meilleure intégration par le budget annexe de toutes les charges s'y rattachant (assurance STEP, frais de télécommunications, heures de l'employé communal), l'augmentation des coûts énergétiques et des traitements nécessaires pour améliorer la qualité des eaux rejetées, mais aussi la raréfaction des nouvelles taxes de raccordement et les tarifs de redevances fixés ces dernières années en fonction du tarif cible envisagé pour le transfert de la compétence eau et assainissement par la communauté de communes qui devait avoir lieu cette année (désormais optionnel, la communauté de communes n'a pas souhaité ce transfert). Comme indiqué depuis plusieurs années, ce budget est en déséquilibre structurel, alors que s'agissant d'un service public industriel et commercial, il doit s'équilibrer grâce aux contributions de ses usagers.

Face à cette situation, il est permis aux communes de moins de 3500 habitants de puiser au budget de la commune pour équilibrer le budget annexe. Cependant, le conseil souhaite respecter le principe et ne pas mettre à contribution les foyers non raccordés à l'assainissement collectif pour son fonctionnement, rappelant que ces derniers ont déjà à financer la construction, la mise aux normes et le fonctionnement de leur assainissement individuel. Il est donc proposé de faire un nouveau prêt à titre gratuit du budget général au budget annexe qui pourra être remboursé à partir de 2028 ou 2029, année à partir de laquelle le budget annexe retrouverait son équilibre par les recettes des redevances. Pour ce faire, une simulation de hausses régulières sur les 5 prochaines années est présentée. Par ailleurs, le budget annexe retrouvera des marges de manœuvre en 2027 avec la fin d'un prêt dont les annuités s'élèvent à 13 150 €.

Le Maire rappelle que le montant de l'abonnement ne doit pas excéder 40% du montant d'une facture pour 120 m³ et propose donc un tarif pour l'année 2026 de 149,00 € HT, soit une hausse de 26,25 € HT. Concernant la part variable à appliquer sur la consommation 2026/2027, il propose d'augmenter de 1,86 € HT/ m³ à 1,99 € HT/m³, soit +0,13 €/m³. Les recettes de redevances à inscrire au budget primitif 2026 seraient donc de 46 088 € HT. Il faut rappeler que la nouvelle redevance de l'Agence de l'Eau facturée aux raccordés et reversée par la commune n'est plus que de 0,054 € HT, allégeant quelque peu la facture.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le **19 MARS 2026**

ID : 039-213904139-20260309-016_2026-DE



Les élus sont partagés face à cette proposition qui implique que les habitants non raccordés à la station d'épuration vont financer temporairement le service d'assainissement collectif. Pourquoi ne pas appliquer dès cette année le tarif le plus haut puisque le coût de l'eau n'est pas facturé à sa juste valeur ? Le seuil de 40 % à respecter et le souhait de lisser l'effort financier des foyers raccordés expliquent cette proposition progressive mais déterminée.

Ils réagissent également sur la mauvaise anticipation, depuis de nombreuses années, des dépenses de ce budget, le prix de l'eau usée va inévitablement continuer à augmenter puisque les installations ont besoin d'être renouvelées, et qu'aucune réserve n'a été provisionnée jusqu'alors. Il est rappelé que le financement de ce service public a longtemps reposé sur l'ajout de nouveaux foyers financeurs plutôt que sur l'ajustement et l'anticipation de ses dépenses dynamiques, qui le seront d'autant plus que les diagnostics et évolutions de traitements visent à améliorer la qualité des rejets.

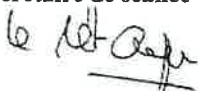
Monsieur le Maire rappelle que la décision appartiendra au prochain conseil municipal de poursuivre ou pas ce raisonnement.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour,

- **FIXE** l'abonnement (part fixe) à 149,00 € HT, soit 163,09 € TTC, payable d'avance en septembre 2026,
- **FIXE** le prix du m³ d'eau usée (part variable) à 1,99 € HT, soit 2,19 € TTC applicable sur le relevé des compteurs SUEZ en septembre 2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19 MARS 2026
ID : 039-213904139-20260309-016_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 017/2026

		Séance du :	Lundi 9 mars 2026
		Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	10	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : BUDGET ANNEXE 966 – ASSAINISSEMENT : Emprunt au Budget Principal COMMUNE - 413

Monsieur le Maire présente maintenant le projet de budget 2026 établi par la commission Finances, rappelant que c'est un document prévisionnel qui reste modifiable toute l'année. Il est construit sur le principe de sincérité budgétaire d'après les chiffres des années antérieures et selon les prévisions connues.

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur le Maire rappelle le travail fait par l'employé communal, assisté des services de l'Agence d'Ingénierie du département, qui assurent un fonctionnement optimal et surveillé tout au long de l'année de la station. Au niveau des recettes, les prévisions de taxes de raccordement ont été diminuées sur le projet de budget transmis aux élus, car un permis de construire est désormais caduc, soit 9 000 € HT attendus au lieu de 12 000 € HT.

Au niveau de la section d'investissement, des crédits sont inscrits pour permettre l'intégration des études (écriture d'ordre budgétaire) lorsque les travaux auront débuté. Ceux-ci sont inscrits en dépenses pour la somme de 37 800 € HT (montant établi lors de l'étude diagnostique), puis en recettes avec la souscription d'un emprunt et d'un prêt relais en attendant le versement de la subvention de 50% de l'Agence de l'Eau.

C'est à cette étape que le déficit de 14 140 € se constate, alors que la section de fonctionnement a apuré partiellement le déficit antérieur à hauteur de 11 688,49 € et abondé la section d'investissement avec 11 273,72 € dégagés par les recettes.

Il est alors demandé aux élus de se positionner sur cette solution de prêt du budget principal.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour et 1 voix Contre,

- **AUTORISE** l'emprunt de la somme de 14 140 € au Budget Principal,
- **ACTE** que le remboursement débutera au plus tôt en 2028,
- **DÉCIDE** l'inscription de ces crédits aux deux budgets respectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Marie-Anne Le Metayer

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le **19 MARS 2026**

ID : 039-213904139-20260309-017_2026-DE

Berger
Levraut



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 018/2026

		Séance du :	Lundi 9 mars 2026
		Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
Nombre de conseillers		Date d’affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
- en exercice	10	L’an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s’est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- votants	10		
- absents	0		
- exclus	0		
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT			
Absents :			
Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER			
Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER			
<u>OBJET</u> : BUDGET ANNEXE 966 – ASSAINISSEMENT : Vote du Budget Primitif 2026			

Selon la délibération n°017/2026 décidant l'emprunt de la somme de 14 140 € au Budget Principal,

Monsieur le Maire demande aux élus de voter le budget primitif 2026 qui se synthétise ainsi :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
011 – Charges à caractère général	25 015.28 €	002 – Résultat antérieur reporté	- €
012 – Charges de personnel	3 758.00 €	042 – Opérations d'ordre	14 724.00 €
023 – Vir. à la section d'invest.	11 273.72 €	70 – Ventes produits, services	55 088.00 €
042 – Opérations d'ordre	24 935.00 €	74 – Autres subv. d'exploitation	750.00 €
65 – Autres charges de gestion	100.00 €		
66 – Charges financières	5 008.00 €		
67 – Charges exceptionnelles	300.00 €		
68 – Dotations amort et prov	172.00 €		
Total	70 562.00 €	Total	70 562.00 €
Section d'Investissement			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
001 – Déficit antérieur reporté	21 935.21 €	021 – Vir. section de fonct.	11 273.72 €
040 – Opérations d'ordre	14 724.00 €	040 – Opérations d'ordre	24 935.00 €
041 – Opérations patrimoniales	38 954.00 €	041 – Opérations patrimoniales	38 954.00 €
16 – Remboursement d'emprunts	40 478.00 €	10 – Dotations fonds divers	11 688.49 €
21 – Immobilisations corporelles	3 800.00 €	13 – Subventions d'équipements	18 900.00 €
23 – Immobilisations en cours	37 800.00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	51 940.00 €
Total	157 691.21 €	Total	157 691.21 €

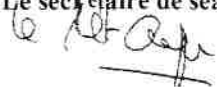
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 19/03/26
et de la publication le 19/03/26

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour,

- **CONSTATE** que le budget annexe Assainissement est équilibré en dépenses et recettes dans les Sections de Fonctionnement et d'Investissement,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2026, tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



exécutoire par le Maire
pte tenu de la transmission
sous-Préfecture le 19/03/2026
de la publication le 19/03/2026
Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 019/2026

		Séance du :	Lundi 9 mars 2026
		Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
Nombre de conseillers		Date d'affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- votants	8	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 413 – COMMUNE

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 45 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 définitif produit par le comptable public le 10 février 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, il donne la présidence de la séance, à Julien CARNOT pour présenter le CFU 2025 à l'assemblée.

CFU - BUDGET 413 - Principal Commune

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 240 510.89	495 131.00	2 735 641.89
	Recettes réalisées (1)	B	533 208.51	555 565.50	1 088 774.01
	Restes à réaliser	C	1 499 781.00	0.00	1 499 781.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 240 510.89	740 410.16	2 980 921.05
	Dépenses réalisées (1)	E	558 576.67	463 860.55	1 022 437.22
	Restes à réaliser	F	1 475 667.49	0.00	1 475 667.49
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	25 368.16	91 704.95	66 336.79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	118 151.89	245 279.16	127 127.27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	143 520.05	336 984.11	193 464.06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	24 113.51	0.00	24 113.51
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	119 406.54	336 984.11	217 577.57

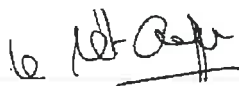
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal de la Commune
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Premier Adjoint,
Julien CARNOT



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 13/03/2026
et de la publication le 13/03/2026
Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 020/2026

		Séance du :	Lundi 9 mars 2026
		Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
		Date d'affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
Nombre de conseillers			
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures	
- présents	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- votants	8		
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 413 – COMMUNE
Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que l'exercice 2025

a généré un excédent ou un déficit de fonctionnement de

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à

91 704.95 €

245 279.16 €

336 984.11 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

Compte-tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068 que les restes à réaliser 2025 s'élèvent à Solde disponible
 - 143 520.05 €
 - 24 113.51 €
 - 217 577.57 €
- A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
 - affectation complémentaire en réserve (compte 1068) ----- €
 - et/ou
 - affectation à l'excédent reporté (compte R002) 193 464.06 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

6 10/03/26

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 039-213904139-20260309-020_2026-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 021/2026

	Séance du :	Lundi 9 mars 2026
	Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
Nombre de conseillers	Date d'affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures
- présents	9	
- votants	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	0	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

Vu le Code forestier, et en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10 et L214-11, L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de La Pesse, étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la délibération du 8 septembre 2025 décidant de l'orientation des coupes pour l'année 2026 ;

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

ID : 039-213904139-20260309-021_2026-DE

Berger
Levaillant

1. Assiette des coupes pour l'année 2026

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2026

Selon la délibération du 8 septembre 2025, il est rappelé la décision du Conseil municipal de ne pas couper de bois verts en 2026.

En cas de décision de la commune de reporter des coupes, en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du Code forestier, le Maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de Région, de leur report pour les motifs suivants : **Urgence à exploiter les bois secs.**

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général :

Selon la délibération du 8 septembre 2025, il est rappelé la décision du Conseil municipal de ne pas couper de bois verts en 2026.

2.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour

- **DÉCIDE** de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante : **Accord cadre pour la Scierie MONNET-SEVE ;**
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

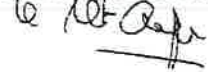
2.2.2 Produits de faible valeur :

Le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour

- **DÉCIDE** de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur issus de l'ensemble de la forêt communale ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

ID : 039-213904139-20260309-021_2026-DE

Bercy
Levisuit

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 022/2026

Nombre de conseillers	Séance du :		Lundi 9 mars 2026
	Date de convocation :		Mercredi 4 mars 2026
	Date d'affichage du tableau :		Lundi 16 mars 2026
	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures		
- en exercice	10	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- présents	9		
- votants	10		
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : Cartes Avantages Jeunes 2026/2027 : Financement communal

Monsieur le Maire propose de reconduire le financement communal visant à offrir la carte aux jeunes de moins de 30 ans du village. Pour information, 18 cartes ont été commandées en 2025, soit un coût de 162 € pour la commune.

Grégoire JUBERT, étant bénéficiaire du dispositif, ne prend pas part au vote.

Ainsi le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **DÉCIDE** d'offrir la Carte Avantage Jeunes 2026/2027 d'un montant unitaire de 9 € aux jeunes habitants de la commune âgés de moins de 30 ans.

Les inscriptions seront possibles jusqu'au 24 juillet 2026. La carte sera disponible début septembre. L'information sera diffusée en juin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER





Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19 MARS 2026

ID : 039-213904139-20260309-022_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 023/2026

		Séance du :	Lundi 9 mars 2026
		Date de convocation :	Mercredi 4 mars 2026
		Date d'affichage du tableau :	Lundi 16 mars 2026
Nombre de conseillers			
- en exercice	10		
- présents	9		
- votants	10		
- absents	0		
- exclus	0		

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents :

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER

OBJET : Ecole : Action de mobilisation des parents d'élèves pour une ouverture de classe à la rentrée 2026

Le comité de mobilisation du RPI La Pesse-Les Bouchoux a transmis un projet de courrier à l'attention du Ministre de l'Education, du Préfet du Jura et au Directeur académique du Jura demandant d'urgence l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée scolaire 2026.

Même si les élus craignent la réponse, puisque l'effectif par classe risque d'être jugé satisfaisant par les services de l'Etat, il faut garder à l'esprit que le RPI disposent de classes multi-niveaux situées sur 2 sites distincts.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **AUTORISE** le Maire à signer le courrier présenté.

Monsieur le Maire déplore le silence des services qui n'ont pas jugé utile de reprendre contact malgré ses appels quant aux aménagements de l'école de La Pesse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

6 M. Augé

Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19 MARS 2026
ID : 039-213904139-20260309-023_2026-DE